

DESCRIPTIF TECHNIQUE

SURBOTTES POUR TENUE COMAT -CGN

REF. 1006997



SOMMAIRE

1. LES SURBOTTES -----	3
1.1 Introduction -----	3
1.2 Description produit -----	3
1.2.1 Couleurs -----	4
1.2.2 Composition-----	4
1.2.3 Conditionnement -----	5
1.2.4 Taille -----	5
1.2.5 Entretien, nettoyage -----	5
1.2.6 Durée de vie du produit -----	5
ANNEXES -----	9
Annexe 1 - AET & Déclaration de conformité surbottes -----	7
Annexe 2 - Manuel d'utilisation -----	9
Surbottes - Notice -----	9

1 LES SURBOTTES

1.1 Introduction

Les surbottes COMAT-CGN sont des EPI partiel de catégorie 3 répondant aux exigences des normes EN 14605+A1, EN 13034+A1, et EN 14126.

Les surbottes COMAT-CGN sont des éléments de protection dont le port est destiné à fournir une protection partielle contre la perméation de certains produits chimiques (types PB [3] et PB [4]), une protection contre les éclaboussures de certains produits chimiques liquides (type PB[6]) et contre les agents infectieux.

Elle doit être portée en complément d'une tenue complète répondant aux mêmes performances.

Elle assure une protection contre un grand nombre de substances chimiques dangereuses liquides utilisées dans de nombreux domaines d'activité (Industrie chimique ou pétrolière, équipes d'intervention, gestion des déchets, militaire et paramilitaire, etc.).

Les caractéristiques de la combinaison répondent aux normes :

EN 14605 +A1: (2009) : Vêtements de protection contre certains produits chimiques liquides.

Vêtement de type PB [3] : vêtements étanches aux liquides

Vêtement de type PB [4] : Vêtements étanches aux brouillards

EN 13034+A1 : (2009) : Vêtements de protection contre les éclaboussures de certains produits chimiques liquides.

Vêtement de type PB [6]: Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection contre les projections accidentelles de certains produits chimiques liquides

EN 14126 : (2003) : Vêtements de protection. Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux.

EN ISO 13688 : 2013 : Vêtements de protection. Exigences générales.

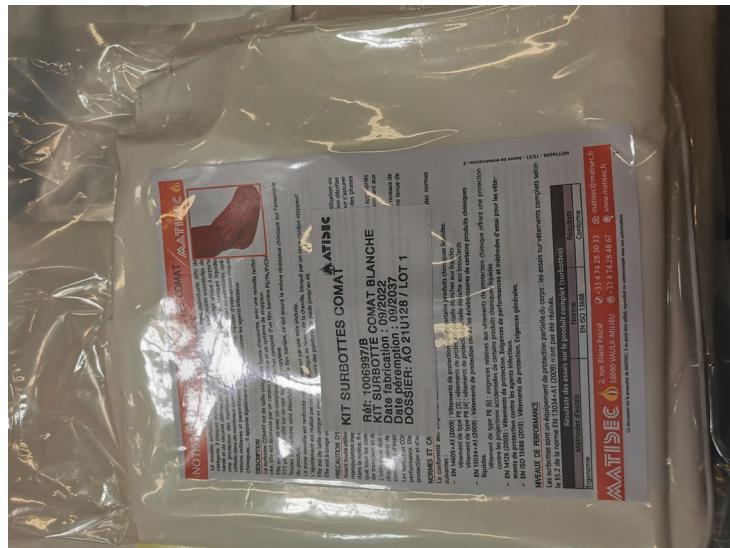
Examen UE de type - Module B : IFTH (N°ON.0072) Avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex FRANCE	Suivi annuel de production - Module D : APAVE SUDEUROPE SAS (N°0082) CS 60193 13322 MARSEILLE CEDEX 16 FRANCE
---	---

1.2 Description produit

Les surbottes sont de forme sur chaussures avec une semelle antidérapante (soudée sur le matériau extérieur). Elle est ajustable par un cordon élastique et un système de stoppeur.

Les surbottes sont conditionnées dans un emballage plastique transparent sur lequel est collé une étiquette comportant la désignation du produit, sa référence et sa date de péremption.

Elles sont accompagnées d'une notice d'utilisation.



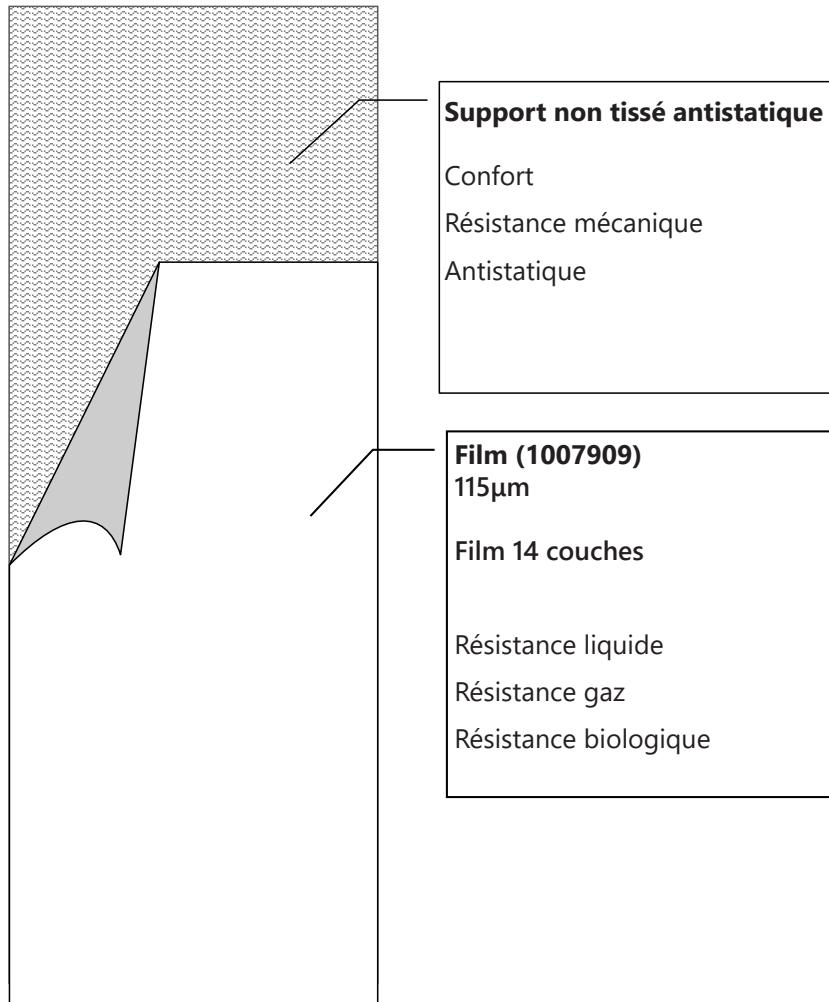
1.2.1 Couleurs

Les surbottes sont en blanc.

1.2.2 Composition

Le matériau constituant les surbottes est le complexe dénommé MC3 (1007943). Ce matériau procure une protection très efficace contre la pénétration et la perméation de nombreux produits chimiques liquides. Il est constitué d'un film barrière (Réf. 1007909) et d'un non-tissé anti-statique.

INTERIEUR



EXTERIEUR

1.2.3 Conditionnement

Chaque paire de surbotte est conditionnée individuellement dans un sachet transparent sous vide avec une notice d'information à l'intérieur. Une étiquette apposée sur le sachet précise la référence, la taille, le mois et l'année de fabrication et la date de péremption.

1.2.4 Taille

Les surbottes sont en taille unique. Elle convient pour un pied chaussé jusqu'à la pointure 48.

Marquage : Chaque paire de surbotte contient le marquage comprenant en autre les éléments du CE, la taille, la référence.

MATISEC
2, rue Blaise Pascal
38090 VAULX-MILIEU
www.matisec.fr

EPI de catégorie 3

1006733

EN 14605+A1:2009

Type PB[3]-B

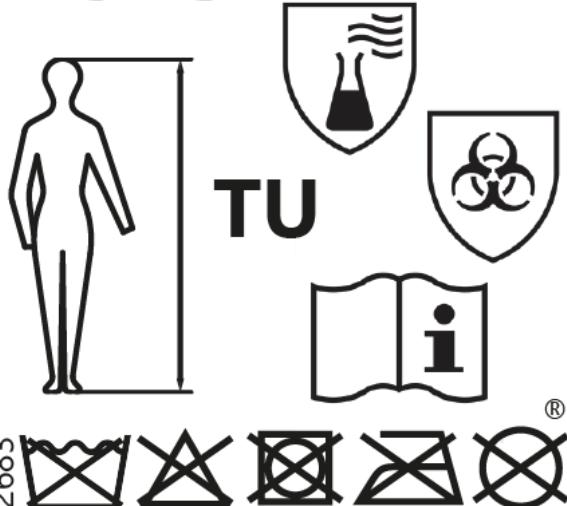
Type PB[4]-B

EN 13034+A1:2009

Type PB[6]-B

EN 14126:2003

CE 0082



Date de fabrication :

Date de péremption :

N° :

1.2.5 Entretien, nettoyage

Produit à usage unique

1.2.6 Durée de vie du produit

Le produit a une durée de vie de 15 ans dans son emballage d'origine.

ANNEXES

ANNEXE 1 - AET & DECLARATION DE CONFORMITE SURBOTTES



Institut Français du
Textile et de l'Habillement

PG201_ENR10 version : 06
Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX - FRANCE
Organisme notifié n°: 0072

En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n°0072 / 157 / 162 / 11 / 21 / 0094

Version : 01

Fabricant :	MATISEC 2, rue Blaise Pascal 38090 VAULX-MILIEUX France
Produit :	Surbottes à usage unique, offrant une protection partielle du porteur contre les éclaboussures accidentelles de certains produits chimiques liquides (type PB[6]), une protection contre certains produits chimiques liquides sous forme de pulvérisation (type PB[4]) ou sous forme de jet (type PB[3]) et une protection contre des agents infectieux. Elles permettent également une protection contre certains produits toxiques de guerre. Elles ne sont pas étanches aux gaz ou aux particules solides en suspension dans l'air et ne sont pas destinées aux équipes chirurgicales. Elles ne doivent pas être utilisées à proximité d'une flamme. Elles doivent être utilisées en complément d'une tenue complète de mêmes niveaux de performances. Utilisation des surbottes limitées à la plage de température -10°C / 40°C.
Identification :	Référence : 1006733 Taille unique Réalisé avec un film coextrudé de plusieurs couches Polyéthylène / Ethylène Alcool Vinylique, contrecollé à un support non tissé 100% polypropylène

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : **1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.4 – 2.12 – 2.14 – 3.10.2**

EPI de catégorie 3. Cette attestation ne peut être utilisée qu'en liaison avec une des procédures d'évaluation de la conformité visées à l'Article 19 point c) du Règlement (UE) 2016/425.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688:2013 / EN 14126:2003 / EN 13034+A1:2009 : type PB[6] - B

EN 14605+A1:2009 : type PB[3] - B et de type PB[4] - B + perméation contre certains toxiques de guerre selon le protocole d'essai FINABEL / PROQARES

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : **10/11/2021**

Date de la version : **10/11/2021**

Date de renouvellement : Aucun renouvellement à ce jour.

Date d'expiration : **10/11/2026**

**INSTITUT FRANCAIS
TEXTILE - HABILLEMENT**
Avenue Guy de Collonge
69134 ECULLY
Signature : 
Tél: (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 78 43 39 66

Délivrée par : Jean-Marc ORAISON

Responsable Certification EPI



Accréditation n°5-0595

Cette attestation comporte 1 page + 1 rapport d'évaluation. Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans aucune modification.
Il a été établi en accord avec le programme de certification marquage CE des Equipements de Protection Individuelle d'IFTH PG201_ENR02V6

Siège Social : 14 rue des Reculettes – 75013 PARIS • Tél : +33 (0)1 44 08 19 00 • Fax : +33 (0)1 44 08 19 39 • www.ifth.org
SIRET 433 430 832 00108 – NAF 7219Z – TVA : FR 39 43340832 – CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL (LOI DU 22 JUILLET 1948 – ARRETE DU 14 AVRIL 2000)



Déclaration UE de conformité

MATISEC

2, rue Blaise Pascal
38090 VAULX-MILIEU

Référence du produit <i>Product reference</i>	1006733
Désignation du produit <i>Product designation</i>	Surbottes COMAT COMAT overboots
Type	Vêtement de protection partielle contre les produits chimiques liquides <i>Partial protective clothing against liquid chemicals</i>

Matisec certifie par la présente que le produit neuf décrit ci-dessus est conforme aux exigences essentielles de santé et sécurité définies par le Règlement (UE) 2016/425.

Cette conformité est établie en application des normes EN ISO 13688:2013, EN 14126 :2003, EN 13034+A1:2009 et EN 14605+A1:2009.

Ce produit est identique à l'EPI faisant l'objet de l'attestation UE de type 0072/157/162/11/21/0094 émise par l'Organisme Notifié IFTH (N°0072) selon le Règlement (UE) 2016/425.

Ce produit est soumis à une procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production selon le module D du Règlement (UE) 2016/425 par l'Organisme Notifié APAVE (N°0082).

Matisec hereafter certifies that the new product described above complies with the essential requirements of health and safety defined by the Regulations (EU) 2016/425.

This conformity is based on the compliance to standards EN ISO 13688:2013, EN 14126 :2003, EN 13034+A1:2009 et EN 14605+A1:2009.

This product is identical to the PPE which is the subject of the EU Type-Examination Certificate 0072/157/162/11/21/0094 issued by the Notified Body IFTH (N°0072) according to Regulation (EU) 2016/425.

This product is subject to a procedure of the conformity evaluation to type based on quality assurance of the production process according to module D of the Regulation (EU) 2016/425 by the Notified Body APAVE (N°0082).

Cette déclaration est émise sous la seule responsabilité du fabricant.

This declaration is issued under the sole responsibility of the manufacturer

Le 10 novembre 2021

Lionel GAUDILLERE
Responsable Certification

Cachet

MATISEC S.A.S 2 Rue Blaise Pascal, Bâtiment B2, 38090 VAULX-MILIEU - FRANCE Tél + 33 4 74 28 30 33 - Fax + 33 4 74 28 48 67 S.A.S au capital de 1 052 025€ SIRET 788 377 810 00130

MATISEC
2, rue Blaise Pascal

38090 VAULX-MILIEU
FRANCE

+33 4 74 28 30 33
+33 4 74 28 48 67

matisec@matisec.fr
 www.matisec.fr

NOTICE D'UTILISATION SURBOTTES COMAT

REF. : 1006733

Le modèle surbottes COMAT est un Equipement de Protection Individuelle (EPI) de catégorie 3 (risques mortels ou irréversibles) répondant aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies par le Règlement (UE) 2016/425. A usage unique il apporte une protection des membres inférieurs contre certains produits chimiques liquides utilisés dans de nombreux domaines d'activité : industries chimiques ou pétrolières, opérations militaires et paramilitaires, gestion des déchets, équipes d'intervention risques chimiques.... Il apporte également une protection contre les agents infectieux.

DESCRIPTION

La surbotte COMAT est de taille unique, de forme chaussette, avec une semelle renforcée. Elle est ajustable par un cordon élastique et un système de stoppeur.

Elle est fabriquée avec un complexe 2 couches composé d'un film barrière PE/PA/EVOH 115 µm contrecollé sur un non tissé polypropylène.

Toutes les coutures sont étanchées avec le film barrière, ce qui assure la même résistance chimique sur l'ensemble du produit.

La zone semelle est renforcée mécaniquement par une toile enduite.

L'ajustement est réalisé par un cordon élastique au niveau de la cheville, bloqué par un serre-cordon stoppeur.

Elle est de taille unique et permet de couvrir des pointures de pieds jusqu'au 48.

Elle est à usage unique et disponible dans les coloris blanc, orange, vert et jaune.

**PRECAUTION D'USAGE**

Avant toute utilisation de ces surbottes, il est impératif d'avoir lu la notice d'utilisation pour éviter toute utilisation ou manipulation inappropriée. Les surbottes ne doivent pas être utilisées en dehors des conditions d'utilisation décrites dans la notice. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'inspecter les surbottes avant de s'en équiper pour s'assurer que tous les composants sont en bon état de fonctionnement et qu'ils n'ont pas été endommagés lors des phases de transport et de stockage.

L'utilisateur doit avant toute intervention effectuer une évaluation des risques et s'équiper d'accessoires appropriés (équipements de protection respiratoire, des gants, des bottes...) avec un niveau de protection correspondant aux conditions d'exposition ainsi qu'une compatibilité entre les équipements.

Les surbottes COMAT sont portées en complément d'une tenue complète répondant à minima aux mêmes niveaux de performance. Elles permettent de couvrir les chaussures ou bottes portées en association de cette même tenue de protection et d'assurer une continuité de la protection chimique jusqu'aux pieds du porteur.

NORMES ET CARACTERISTIQUES

La conformité aux exigences essentielles du Règlement (UE) 2016/425 a été évaluée sur la base des normes suivantes :

- EN 14605+A1 (2009) : Vêtements de protection contre certains produits chimiques liquides.
 - Vêtement de type PB [3] : vêtements de protection partielle étanches aux liquides
 - Vêtement de type PB [4] : vêtements de protection partielle étanche aux brouillards
- EN 13034+A1 (2009) : Vêtements de protection contre les éclaboussures de certains produits chimiques liquides.
 - Vêtement de type PB [6] : exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection contre les projections accidentelles de certains produits chimiques liquides
- EN 14126 (2003) : Vêtements de protection. Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux.
- EN ISO 13688 (2013) : Vêtements de protection. Exigences générales.

NIVEAUX DE PERFORMANCE

Les surbottes sont un équipement de protection partielle du corps : les essais sur vêtements complets selon le §5.2 de la norme EN 13034+A1 (2009) n'ont pas été réalisés.

Résultats des essais sur le produit complet (surbottes)		
Méthodes d'essais	Norme	Résultats
Ergonomie	EN ISO 13688	Conforme

NOT16008 - 11/21 - INDICE DE MODIFICATION : 2

Résistance mécanique de la matière et des assemblages (conformité à la norme EN 14325:2004)		
Méthodes d'essais	Norme	Résultats (Classe)
Résistance à l'abrasion	EN 530 méthode 2	6/6
Résistance à la fissuration par flexion	ISO 7854 méthode B	4/6
Résistance au déchirement trapézoïdale	EN ISO 9073-4	5/6
Résistance à la traction	EN ISO 13934-1	3/6
Résistance à la perforation	EN 863	2/6
Résistance des coutures	EN ISO 13935-2	4/6

Résistance de la matière et des assemblages à la perméation des produits chimiques liquides conforme à la norme EN ISO 6529					
Produits chimiques liquides	Classe	Produits chimiques liquides	Classe	Produits chimiques liquides	Classe
Acétone	6/6	Dichlorométhane	6/6	Méthanol	6/6
Acétate de butyl	6/6	Diéthylamine	6/6	Hydroxyde de sodium 40%	6/6
Acrylonitrile	6/6	Acéate d'éthyle	6/6	Acide sulfurique 96%	6/6
Acrylate de butyle	6/6	n-heptane	6/6	Disulfure de carbone	6/6
Cyclohexanone	6/6	n-hexane	6/6	Toluène	6/6
Acétonitrile	6/6	Fluorure d'hydrogène	6/6	Tétrahydrofurane	6/6

Résistance de la matière et des assemblages à la perméation des toxiques de guerre (Finabel, méthode 0.7.C - quantitative)	
Produits chimiques liquides	Résultats
SARIN (GB)	>24 heures
VX	>24 heures
TABUN (GA)	>24 heures
Hypérite (HD)	>24 heures

Résistance de la pénétration microbienne (conformité à la norme EN 14126)		
Méthode d'essais	Norme	Classe
Liquides contaminés	ISO 22610	6/6
Aérosols liquides contaminés	ISO/DIS 22611	3/3
Particules solides contaminés	ISO/DIS 22612	3/3
Sang et fluides corporels	ISO 16603	6/6
Liquides contaminés sous pression hydrostatiques	ISO 16604 Bactériophage PHI-X174	6/6

Résistance de la pénétration/répulsion aux produits chimiques liquides		
Produit chimique liquide	Norme	Résultats
Acide sulfurique 30%	EN ISO 6530	IP : classe 3 - IC : classe 3
Butanol	EN ISO 6530	IP : classe 3 - IC : classe 3
O-xylène	EN ISO 6530	IP : classe 3 - IC : classe 3
Soude 10%	EN ISO 6530	IP : classe 3 - IC : classe 3

BAREME DE TAILLE

Les surbottes sont de taille unique et permettent de couvrir des pointures de pieds jusqu'au 48.

HABILLAGE

Les surbottes COMAT sont portées en complément d'une tenue complète répondant à minima aux mêmes niveaux de performance.

Pour revêtir les surbottes, les utilisateurs doivent respecter la procédure suivante (en respectant l'ordre des opérations) et se faire aider d'un servant :

- Ouvrir le kit, vérifier son contenu.
- Déplier la surbotte.
- Enfiler le pied chaussé dans la surbotte.
- Ajuster le serrage grâce au cordon de serrage.
- Rabattre le bas de jambe de la combinaison sur la surbotte et vérifier le chevauchement.
- Replier l'excédent de cordon.

DESHABILLAGE

Décontamination complète (avec douche ou autres moyens) avant déshabillage

- Relever le bas de jambe de la combinaison.
- Desserrer le cordon.
- Retirer la surbotte.

ENTRETIEN

Non applicable. Vêtement à usage unique.

CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE

Les surbottes sont conditionnées par paire dans un sachet transparent avec un léger sous-vide.

Une étiquette est apposée sur le sachet et reprend les informations sur la référence et la date de péremption.

Elles doivent être stockées à plat, dans un local sec et aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil (en cas d'exposition permanente à la lumière, le niveau d'éclairage doit être limité à 200 Lux) et des poussières.

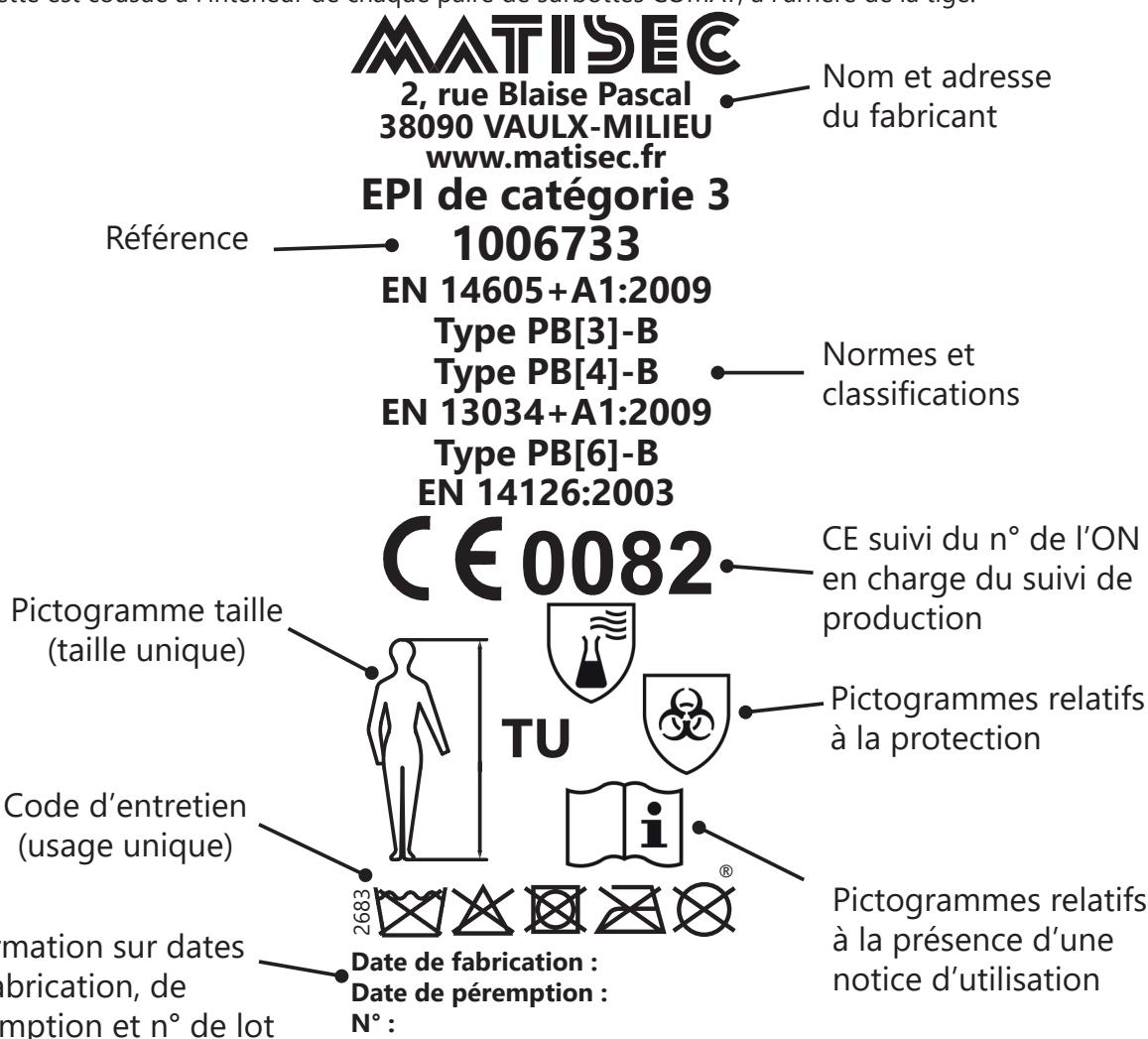
Tout empilage sous charge est à proscrire.

CYCLE DE VIE DU PRODUIT

La durée de vie des surbottes dans son emballage d'origine et les conditions de stockage ci-dessus est de 15 ans. Ne pas réutiliser. Après toute utilisation, mettre le vêtement au rebut, après décontamination si nécessaire, conformément à la législation locale en vigueur.

DESCRIPTION DU MARQUAGE

Une étiquette est cousue à l'intérieur de chaque paire de surbottes COMAT, à l'arrière de la tige.



LIMITES D'UTILISATION

Cet équipement ne doit pas être utilisé en dehors des spécifications données dans cette notice. L'utilisation de cette tenue doit être limitée aux produits chimiques indiqués dans cette notice. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de MATISEC.

Ces surbottes ne doivent pas être utilisées :

- dans un environnement inflammable ;
- en cas de risque de contact avec des flammes ;
- en cas de risque de projection de liquides cryogéniques.

En cas de projections de produits chimiques prolongées sur les surbottes, se rendre rapidement dans une zone sécurisée et retirer le vêtement après décontamination. L'exposition à certaines particules très fines, jets de liquide intensifs ou éclaboussures de substances dangereuses peut nécessiter l'utilisation d'un équipement avec des performances renforcées.

Elles ne doivent pas être portées en contact direct avec la peau mais toujours par-dessus des chaussures ou bottes adaptées.

Température d'utilisation : -10°C / +40°C

INNOCUITÉ

Le vêtement ne contient pas de substance à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations. Sa conception provoque aucune irritation ou aucune gêne au porteur.

Examen UE de type - Module B :
IFTH (N°ON.0072)
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY Cedex
FRANCE

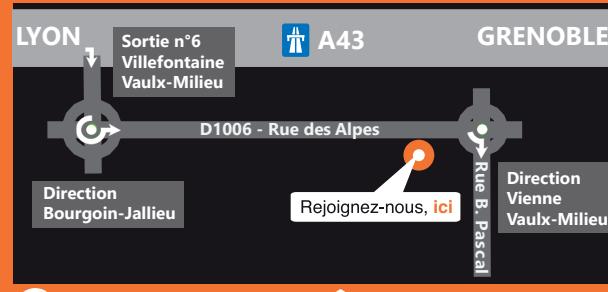
Suivi annuel de production - Module D :
APAVE SUDEUROPE SAS (N°0082)
CS 60193
13322 MARSEILLE CEDEX 16
FRANCE

La déclaration UE de conformité est disponible sur le site internet de l'entreprise.



2, rue Blaise Pascal
38090 VAULX-MILIEU

📞 +33 4 74 28 30 33
📠 +33 4 74 28 48 67



www.matisec.fr



matisec@matisec.fr

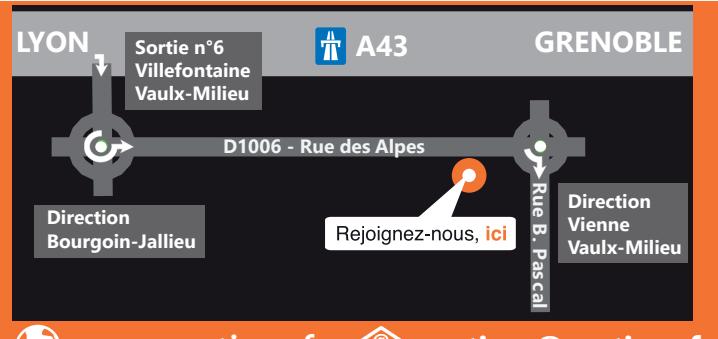
Ce document est la propriété de MATISEC, il ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.



2, rue Blaise Pascal
38090 VAULX-MILIEU

📞 +33 4 74 28 30 33

📠 +33 4 74 28 48 67



www.matisec.fr



matisec@matisec.fr